

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_10
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Assemblée - Secrétariat Général - Bureau du
Courrier - Archives

OBJET : Attribution et versement d'une subvention de
Fonctionnement aux associations d'anciens combattants au titre de
l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les dossiers de demande de subvention de fonctionnement déposés respectivement par le Souvenir Français du Canton de Firminy et l'Union Française des Anciens Combattants au titre de l'année 2026,

Considérant l'intérêt de soutenir lesdites associations qui perpétuent auprès des jeunes générations le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs,

Considérant leurs actions, leur mobilisation et leur engagement auprès des anciens combattants et de la population,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 aux associations ci-après désignées, et selon les modalités rapportées ci-dessous,

ATTRIBUTAIRES	SUBVENTIONS 2026	1 ^{er} Versement (1 ^{er} trimestre 2026)	2 ^{ème} Versement (2 ^{ème} trimestre 2026)
Souvenir Français du Canton de Firminy	400 €	Versement unique	
Union Française des Anciens Combattants	1 500 €	750 €	750 €

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_10
Référence Nomenclature n°7.5

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Sauf pour la subvention attribuée à l'association du Souvenir Français du Canton de Firminy,

A l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

31 voix Pour,

Leslie DREVET et Gaëtan GRANGE ne prennent pas part au vote,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 aux associations ci-après désignées, et selon les modalités rapportées ci-dessous,

ATTRIBUTAIRES	SUBVENTIONS 2026	1 ^{er} Versement (1 ^{er} trimestre 2026)	2 ^{ème} Versement (2 ^{ème} trimestre 2026)
Souvenir Français du Canton de Firminy	400 €	Versement unique	
Union Française des Anciens Combattants	1 500 €	750 €	750 €

- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET

 Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 06/02/26
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_10
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Attribution et versement d'une subvention de Fonctionnement aux associations d'anciens combattants au titre de l'année 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33